

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 10 de l'ordre du jour

CX/GP 10/26/10

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Vingt-sixième session
Paris, France, 12 - 16 avril 2010

Distribution simultanée et en temps utile des documents et longueur et contenu des rapports Proposition préliminaire du Chili

Contexte

La Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-deuxième session, a examiné la question de la distribution simultanée et en temps utile des documents et celle de la longueur et du contenu des rapports. Les paragraphes 187 à 194 du rapport de la session précitée présentent le texte correspondant.

La Commission est alors convenue que le document de travail préparé par le Chili, mentionné dans la conclusion du rapport, serait en premier lieu présenté lors d'une session du Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC), avant d'être transmis pour examen par le Comité sur les principes généraux à sa prochaine session. Cette question ayant été inscrite à l'ordre du jour de la vingt-sixième session du Comité, la présente proposition préliminaire est soumise pour examen.

Les travaux ont été pour l'essentiel entrepris pour répondre aux préoccupations exprimées par plusieurs pays lors de diverses réunions du Codex, quant au fait qu'en règle générale les documents distribués pour analyse sont d'abord transmis en anglais et ne sont disponibles que plus tardivement dans les autres langues officielles. Les pays non anglophones voient donc leur tâche compliquée et leur participation aux travaux d'analyse se trouve, de ce fait, plus limitée. Cette absence de disponibilité des documents en temps opportun défavorise donc certains pays, comme l'ont souligné des pays en majorité hispanophones.

Proposition

Les travaux pourraient se concentrer autour de deux questions qui, bien qu'elles soient liées, peuvent faire l'objet d'approches dissociées. En effet, la distribution des documents concerne les textes transmis pour analyse en vue des travaux et débats des comités, alors que les rapports rendent compte des résultats des sessions.

Au sujet de la distribution simultanée des documents, nous soumettons les propositions suivantes :

Les services de traduction pourraient être renforcés, ce qui aurait une incidence directe sur les besoins de financement et peut-être aussi sur la charge de travail du Secrétariat.

En matière de financement, un recours au Fonds fiduciaire pourrait notamment être envisagé. En effet, l'un des objectifs du Fonds fiduciaire consiste à favoriser, à l'échelle nationale, la participation des pays membres au processus de normalisation du Codex, or la mesure proposée ici pourrait avoir un tel effet.

Une autre mesure à étudier concerne le renforcement du Secrétariat du Codex, mesure qui a été examinée et approuvée unanimement en termes d'efficacité. Un tel renforcement, nécessaire au vu des travaux de révision des documents à distribuer, conformément aux principes du Codex, permettrait de disposer de traductions de meilleure qualité. En ce sens, il conviendrait de réfléchir également au possible rôle de pays donateurs, qui prêtent fréquemment renfort au Secrétariat.

D'autres financements pourraient être obtenus en présentant une demande au titre de programmes tels que le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) de l'OMC, la proposition étudiée ici étant directement liée à l'amélioration du processus de normalisation et au renforcement de la participation des pays membres, au travers de leurs Comités nationaux en particulier.

Par ailleurs, il conviendra de prendre en compte les conclusions du groupe de travail chargé d'évaluer les possibilités de traduction électronique.

Concernant la longueur et le contenu des rapports, nous proposons d'examiner les points suivants :

Il convient de garder à l'esprit que les rapports revêtent une grande utilité pour les pays qui ne sont pas présents à une session. Ceux-ci souhaitent que les rapports rendent compte non seulement des résultats mais aussi des débats et du processus de négociation, alors que la Commission a décidé, à sa trente et unième session, d'élaborer des rapports axés sur les résultats.

Pour tenir compte à la fois des progrès accomplis dans la rédaction des rapports depuis la trente et unième session de la Commission et des préoccupations exprimées lors de sa trente-deuxième session, la décision d'axer les rapports sur les résultats pourrait être maintenue tout en prévoyant l'ajout d'une synthèse des principaux éléments du processus de négociation et des débats, qui mentionne notamment les positions divergentes et les points de vue des minorités. En définitive, cette proposition vise à adopter, en matière de longueur et de contenu, une position intermédiaire entre la teneur des rapports présentés avant la trente et unième session de la Commission et ceux élaborés depuis lors.

Une autre possibilité consisterait à poursuivre la rédaction de rapports axés sur les résultats, comme la Commission l'a décidé à sa trente et unième session, en complétant le compte rendu des décisions prises par des annexes présentant plus en détail le contenu du processus de négociation et les points de vue des pays.

Enfin, une troisième approche consisterait à maintenir la position adoptée par la Commission à sa trente et unième session, à savoir la rédaction de rapports concis et axés sur les résultats, en prévoyant en outre la mise à disposition sans délai, pour les pays qui en feraient la demande, des enregistrements sonores des débats et du processus de négociation d'une session considérée, ce qui supposerait de conserver l'enregistrement sonore des débats tenus en séance et celui des versions réalisées par les interprètes dans les autres langues officielles.